

# COMMUNE DE HUTTENDORF

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 2 MARS 2020 à 20h00**

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11  
Conseillers présents : 9  
Conseillers absents : 2 (dont 1 procuration)

*Date de la convocation* : 24 février 2020

*Présents* : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL, Mme Cora KLEIN – Adjoints, M. Denis LANG, M. Claude GRASSER, M. Martin LAUGEL, M. André LENGENFELDER, M. Denis WINKEL et M. Pascal WEBER.

*Absent excusé avec procuration* : Mme Martine HANSZ qui a donné procuration à M. Martin LAUGEL.

*Absent excusé* : Mme Sandrine SNEIJ.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que M. Martin LAUGEL soit nommé secrétaire de séance.

### Ajout d'un point à l'ordre du jour

- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 DE\_2020\_008

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2020.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2020.

### LOTISSEMENT THIERGARTEN – TRANCHE 4

#### Extension du réseau d'eau potable en vue d'alimenter le lotissement « Les Vergers du Thiergarten » DE\_2020\_009

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'eau potable transmis par le SDEA en date du 06/02/2020.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** la réalisation, dans le lotissement « Les Vergers du Thiergarten », des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 140 mètres pour un montant HT de 20 000,00 €, dans le cadre de sa compétence urbanistique.
- **DEMANDE** l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées.
- **S'ENGAGE** à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs, au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis

des sommes à payer, au profit du SDEA par virement à la Trésorerie du SDEA, N° RIB : 00806 G675000 0000 45

- FINANCE ces opérations sur le budget annexe 2020 du lotissement.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération.

### **Nouveau raccordement au réseau électrique pour le lotissement « Les Vergers du Thiergarten » DE\_2020\_010**

Les travaux d'extension du réseau et de branchement se montent à 16 454,25 € HT.

Monsieur le Maire propose de valider le devis de Strasbourg Electricité Réseaux.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de confier les travaux de nouveau raccordement électrique du lotissement à Strasbourg Electricité Réseaux pour un montant de 16 454,25 € HT.

### **Travaux de pré-fibrage du lotissement « Les Vergers du Thiergarten » DE\_2020\_011**

Monsieur le Maire signale que le devis de ROSACE pour les travaux de pré-fibrage du nouveau lotissement (prestation d'étude, fourniture et pose des câbles et boîtes optiques, intégration et mise à jour du logiciel d'exploitation et mise en service des prises du lotissement) se monte à 5 329,50 € HT.

Il propose aux membres du conseil municipal de le valider.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de confier les travaux de pré-fibrage du lotissement à la société ROSACE pour un montant de 5 329,50 € HT.

### **Fixation du prix de l'are – lotissement Thiergarten tranche 4 DE\_2020\_012**

Monsieur le Maire explique qu'au vu du coût de revient de la création du lotissement « Les Vergers du Thiergarten » pour la commune (achat du terrain, géomètres, architectes, voirie, réseaux secs, eau, électricité et fibre), il convient de fixer le prix de l'are à 15 667,00€ HT soit 18 800,00 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DECIDE de fixer à 15 667,00 € HT soit 18 800,00 € TTC le prix de l'are des terrains du lotissement « Les Vergers du Thiergarten ».

### **Approbation du compte administratif du lotissement – exercice 2019 DE\_2020\_013**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2019 qui peut se résumer comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées : 351 982,51 €  
Recettes réalisées : 351 982,51 €  
Résultat de l'exercice 2019 : 0,00 €

**Résultat de clôture exercice 2019 : 0,00 €**

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 350 302,51 €

Recettes réalisées : 325 131,38 €

Résultat de l'exercice 2019 : - 25 171,13 €

Excédent de clôture 2018 : 24 868,62 €

**Résultat de clôture exercice 2019 : - 302,51**

*Sortie de Monsieur le Maire.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2019 du lotissement

### **Approbation du compte de gestion du lotissement – exercice 2019 DE2020\_014**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 établi par le trésorier.

### **Approbation du Budget Primitif du lotissement Thiergarten – tranche 4 exercice 2020 DE\_2020\_015**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2020 se résumant comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 274 102,51 €</b>	<b>1 274 102,51 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 250 302,51 €</b>	<b>1 250 302,51 €</b>

Le budget est joint en annexe.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2020 tel que présenté.

## **COMMUNE**

### **Approbation du compte administratif de la commune – exercice 2019 DE\_2020\_016**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2019 qui peut se résumer comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses réalisées : 188 977,57 €  
Recettes réalisées : 233 790,72 €  
Résultat de l'exercice 2019 : 44 813,15 €

Report 2018 en section de fonctionnement : 207 956,89 €

**Résultat de clôture exercice 2019 : 252 770,04 €**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées : 233 803,56 €  
Recettes réalisées : 70 515,32 €  
Résultat de l'exercice 2019 : - 163 288,24 €

Report 2018 en section d'investissement : 114 719,69 €

**Résultat de clôture exercice 2019 : - 48 568,55 €**

*Sortie de Monsieur le Maire.*

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2019 de la commune.

### **Approbation du compte de gestion de la commune – exercice 2019 DE\_2020\_017**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2019 établi par le trésorier.

## **Affectation du résultat exercice 2019 sur exercice 2020 DE\_2020\_018**

Au vu du compte administratif 2019, Monsieur le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Vu l'excédent de 252 770,04 € de la section de fonctionnement et le déficit de 48 568,55€ de la section d'investissement,

Vu l'état des restes à réaliser de la section d'investissement de 27 140,00 €,

- 75 708,55 € (48 568,55 + 27 140,00) au compte 1068 en recettes d'investissement,
- 177 061,49 (252 770,04 – 75 708,55) au compte 002 en report à nouveau en recettes de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE l'affectation du résultat telle qu'énoncée ci-dessus.**

## **Fixation des taux des Contributions Directes 2020 DE\_2020\_019**

**Monsieur le Maire** expose au Conseil Municipal les taux d'imposition en vigueur en 2019, à savoir :

Taxe d'habitation : 12,34 %

Taxe foncière propriétés bâties : 10,59 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 35,02 %

Monsieur le Maire propose de maintenir ces taux pour l'année 2020

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de fixer les taux des 3 taxes de fiscalité directe locale comme suit :**

**Taxe d'habitation : 12,34 %**

**Taxe foncière propriétés bâties : 10,59 %**

**Taxe foncière propriétés non bâties : 35,02 %**

## **Approbation du Budget primitif de la commune – exercice 2020 DE\_2020\_020**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2020 se résumant comme suit :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>383 241,91</b>	<b>383 241,91</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>244 050,46</b>	<b>244 050,46</b>

Le budget est joint en annexe.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le budget primitif 2020 tel que présenté.**

## **Mise en place d'un nouveau mode de chauffage dans le stand de tir de la salle polyvalente DE\_2020\_021**

Monsieur le Maire signale que le mode de chauffage actuel au fuel du stand de tir de la salle polyvalente est défectueux et qu'il est temps de le changer. Il propose de passer à un mode de chauffage électrique.

Le devis de l'entreprise Thermi Expert de Mommenheim se monte à 4 737,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 9 voix pour et 1 abstention (M. Lengenfelder),**

- **DECIDE de confier la mise en place d'un nouveau mode de chauffage dans le stand de tir de la salle polyvalente à l'entreprise Thermi Expert pour un montant de 4 737,00 € HT.**

## **Convention de déneigement DE\_2020\_022**

Par délibération du 13 septembre 2018, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a restitué à ses communes membres un certain nombre de compétences dont celle portant sur la viabilité hivernale.

Il appartient donc à la commune de Huttendorf d'établir une convention de déneigement avec un prestataire qui va rester le même, à savoir Monsieur Alexandre LUTZ.

Monsieur le Maire présente le projet de convention au Conseil Municipal et notamment la rémunération du prestataire qui comprend :

- Une part fixe représentant ses frais fixes (assurances, stockage des équipements et fournitures, entretien courant...), dont le montant est de **600,00 € HT** par an.
- Une part variable correspondant aux heures travaillées, comprenant le tarif horaire de l'engin équipé d'un relevage avant, la main d'œuvre et tout frais accessoires annexes arrêté à
- **55,00 € HT** de l'heure pour les jours de semaine
- **75,00 € HT** de l'heure pour les dimanches et jours fériés

Cette convention est établie du 15 novembre 2019 au 14 novembre 2022.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE la convention de déneigement telle que présentée et annexée à la présente délibération.**

## **Approbation des documents officiels pour la gestion des risques majeurs DE\_2020\_023**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, il appartient à la commune, tant pour l'information des concitoyens qu'en cas de survenance d'un incident, de réaliser :

- Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
- Un P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde)

La commune de Huttendorf est répertoriée et classée comme devant faire face à 4 types de risques majeurs, à savoir :

- Le risque inondation
- Le risque séisme
- Le risque mouvement de terrain
- Le risque transport de matières dangereuses

Par délibération du 6 février 2017, le Conseil Municipal avait décidé de confier la réalisation de ces deux documents à RISK PARTENAIRES de Saverne.

Ces deux documents ( joints en annexe) étant terminés, il convient à présent de les approuver.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le D.I.C.R.I.M. et le P.C.S. tels que présentés.**

#### **Acquisition d'un défibrillateur automatique pour la salle polyvalente DE\_2020\_024**

Monsieur le Maire explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les ERP de catégories 1 à 3 doivent être équipés d'un défibrillateur automatique.

Afin de se mettre aux normes en vigueur, Monsieur le Maire propose d'en acquérir un et de le faire installer à l'intérieur de la salle polyvalente.

Le devis de SCHILLER France se monte à 1 187,50,00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE d'acquérir un défibrillateur automatique pour la salle polyvalente pour un montant de 1 187,50 € HT.**

#### **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables DE\_2020\_025**

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par la Trésorerie de Haguenau pour une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables. Cette décision ne vaut en aucun cas remise de dette et les débiteurs pourront être poursuivis ultérieurement s'ils revenaient à meilleure fortune ; cette procédure visant simplement à désengager la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable.

La somme s'élève à 0,17 € et doivent être imputées au compte 6541.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant total de 0,17 €**

**La séance est close à 22h30.**